

PRÉFÈTE DU GERS

Préfecture Secrétariat Général Direction de la Citoyenneté et de la Légalité Bureau du droit de l'environnement

# **COMMISSION DE SUIVI DE SITE** DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX SISE AU HOUGA

# **REUNION DU 3 JUILLET 2018 - 10H 00** Salle Intendant d'Etigny

La commission de suivi de site du Houga s'est réunie le mardi 3 juillet 2018 à 10 heures, salle de l'Intendant d'Etigny à la préfecture du Gers, sous la présidence de Mme Isabelle SENDRANÉ, Sous-préfète de Condom.

### Présents:

- . M. Philippe BIRON, DREAL UID 65/32, chef d'unité interdépartementale 65/32
- . M. Alban FARUYA, DREAL UID 65/32, chef de la subdivision du Gers
- . Mme Caroline VINCENT, conseillère municipale de Luppé-Violles
- . M. Robert NAVARRE, association des Amis de la terre
- . Mme Monique PLANTE, association France Nature Environnement
- . M. Philippe KINDTS, Association Ende Doman
- . M. Stéphane LEGENDRE, salarié Trigone, représentant du personnel
- . M. Roger COMBRES, représentant de l'exploitant
- . M. Jean-Christophe VERGNES, directeur général des Services de Trigone
- . Mme Stéphanie PASQUIER, chef du service déchets, Trigone
- . M. Eloi ANDREU, chargé d'études et de projets, Trigone

#### Absents excusés :

- . Mme Michèle MESTRES, conseillère municipale du Houga et son suppléant
- . Mme Annie PRIAM, conseillère municipale du Houga et sa suppléante
- . M. Jean-Yves HOUCKE, conseiller municipal de Vergoignan et son suppléant,
- . Mme Monique MONLEZUN, UFC QUE CHOISIR et son suppléant
- . M. Francis DUPOUEY, représentant de l'exploitant et son suppléant
- . M. Didier DUPRONT, représentant de l'exploitant et son suppléant
- . M. Jean-Pierre SALERS, représentant de l'exploitant et conseiller départemental
- . M. Michel PEYRON, personnalité qualifiée, ADEME

## Participaient également à cette commission :

- . M. Frédéric GUERTENER, chef de bureau du droit de l'environnement, Préfecture du Gers
- . Mme Isabelle AMARGER, adjointe au chef de bureau du droit de l'environnement, Préfecture du Gers
- . Mme Corinne PEYRUS, bureau du droit de l'environnement

\* \* \* \* \*

Mme Isabelle SENDRANÉ, Sous-préfète de Condom ouvre la séance. Elle rappelle l'ordre du jour : bilan annuel d'exploitation.

- M. Eloi ANDREU présente son rapport (transmis préalablement aux membres) par diaporama :
  - la présentation du site
  - les travaux
  - l'avancement de l'exploitation
  - le bilan d'exploitation
  - les incidents et accidents
  - points particuliers (études, actions à venir et nuisances olfactives).

# Questions soulevées :

# - sur le lac agricole :

- M. KINDTS rappelle que lors de la précédente réunion, on s'était interrogé si le lac agricole était autorisé ou pas. Il souligne que les prélèvements réalisés n'ont soulevé aucun souci.
- M. GUERTENER confirme que le lac est bien autorisé. Cette autorisation a été délivrée par le service de l'eau de la DDT.
- M. NAVARRE veut connaître la date de cette autorisation.
- M. GUERTENER précise qu'il ne connaît pas la date exacte mais qu'il pourra lui transmettre ultérieurement.
- M. BIRON explique que l'enjeu était de s'assurer de l'impact éventuel de la décharge sur le lac.
- M. NAVARRE est sceptique, car le remplissage de ce bassin se fait quand il y a des eaux qui montent. Il pense qu'il y a des particules issues de la décharge qui transitent.
- M. FARUYA dit que le cours d'eau ne transite pas directement par le lac. Il y a une alimentation latérale du lac nécessitant un débit minimal dans le cours d'eau.

### - sur le tonnage des déchets :

- M. KINDTS expose qu'entre 2005 et 2012, le tonnage des déchets a été multiplié par 2,5 et qu'aujourd'hui il y a une baisse légère. Il voudrait savoir s'il y a une explication à ce phénomène, peut-être un parallèle avec la démographie.
- M. VERGNES explique qu'en 2005 la production des déchets était répartie sur les 3 sites autorisés dans le département : Moncorneil, Le Houga et Pavie. En 2013 et 2014, suite aux travaux réalisés sur Pavie, une répartition des tonnages entre Le Houga et Moncorneil, a été autorisée par la préfecture. Ceci explique cette évolution de tonnage.

Sur l'ensemble du département, on constate aujourd'hui que :

- la production d'ordures ménagères a tendance à diminuer tous les ans grâce à la politique de tri,
- les apports en tout venant déchetterie sont stables,
- les déchets professionnels sont variables.
- M. NAVARRE estime que d'après ses calculs, en 2007 il y avait 30 kg/habitant et aujourd'hui grâce aux efforts de tri on tombe à 23 kg/habitant. Il ajoute que cependant la collecte d'ordures ménagères est passée de 49 832 tonnes à 48 171 tonnes en 2016. Il considère donc qu'il n'y a pas une si forte diminution des ordures ménagères.
- M. VERGNES explique que la population a augmenté de plus de 2 % et qu'en proportion le volume des ordures ménagères a baissé.

M. NAVARRE déplore l'augmentation du refus de tri (qui revient à la décharge).

M. VERGNES expose qu'une phase expérimentale a été mise en place pour le tri en 2012 : collecte de tous les emballages pour faire ainsi une collecte maximale au niveau de la poubelle jaune. Cette action a facilité le tri et a généré plus d'apport. On a augmenté les performances de collecte sélective. On est passé d'une collecte quantitative à une collecte qualitative. Des erreurs de tri ont été faites par le citoyen et ont entraîné l'augmentation du refus.

Mais globalement, l'analyse de la situation depuis 2010, montre une baisse de 7 % des refus. On est dans les perspectives de la loi de transition énergétique. Les programmes de prévention menés permettent d'infléchir la courbe tout en prenant en compte l'évolution de la population (dont l'intégration de la commune de Fontenilles).

## - sur le devenir des déchets

M. NAVARRE s'interroge sur le devenir des déchets lors de la fermeture du site prévue pour 2024.

M. BIRON rappelle que cette question est un enjeu traité à l'échelle régionale. Le conseil régional est porteur du plan régional de prévention et de gestion des déchets. Il ajoute que c'est dans ce cadre que la poursuite de l'amélioration du tri à la source, préalable à la réduction de l'enfouissement des déchets, est examiné.

M. NAVARRE suppose que la région s'appuie sur des entreprises comme TRIGONE pour établir le plan. C'est pour cela qu'il s'interroge d'une façon générale du devenir des déchets en Occitanie.

M. BIRON explique que d'autres discussions sont en cours et que TRIGONE réfléchit à la mise en place d'un centre de tri pour limiter l'apport des déchets dans les installations de stockage.

M. VERGNES expose que la loi de transition énergétique impose une réduction des déchets ménagers de 10 %, la valorisation matière à 65 %, et une réduction de 50 % de l'enfouissement en 2025. Le plan régional va s'appuyer sur cette loi. Ce plan va définir l'organisation et sa mise en œuvre au niveau du territoire.

## Il ajoute ensuite que :

- sur l'ensemble des 100 000 tonnes collectées actuellement sur le département, 40 % sont déjà valorisées
- les capacités de stockage à l'horizon 2025 étant supérieures au 50 % d'objectifs de réduction, il n'y aura vraisemblablement plus de nouveau site dédié à l'enfouissement. Le site ne devrait pas avoir de poursuite d'exploitation
- pour répondre aux objectifs de la loi et du plan régional, des études prospectives sont en cours en association avec le syndicat des Hautes Pyrénées et le SIVOM de Saint Gaudens (réduction des 50 %, « surtri » du tout venant déchetterie, centre interdépartemental de tri de collecte sélective).

Mme PLANTE demande quand les déchets seront déstockés et valorisés, une fois que la décharge sera fermée.

M. VERGNES répond qu'il n'y a pas d'objectif de déstockage. Une fois le site réhabilité, il y a un suivi trentenaire du site.

M. FARUYA précise que l'arrêté ministériel fixe un suivi en post exploitation sur une période d'au minimum 20 ans, avec des bilans à 5, 10, et 20 ans. Au terme des 20 ans, débute une surveillance des milieux où un bilan global est réalisé tous les 5 ans. En fonction des évolutions de l'impact du site, il y aura une décision pour arrêter cette surveillance des milieux.

## Autres questions:

M. NAVARRE soulève que dans les eaux superficielles la conductivité et le pH terrain sont élévés.

M. ANDREU explique qu'il s'agit d'une évolution saisonnière avec une dilution en période humide et une concentration en période d'étiage.

M. NAVARRE dit que le pH terrain est toujours haut depuis 2004. Il ajoute qu'on est dans une problématique d'une ancienne décharge avec des pH terrain aussi élevés après réhabilitation.

M. BIRON dit qu'il est important de constater l'évolution. Aujourd'hui on est entre 7 et 8.

M. NAVARRE fait remarquer qu'on est au maximum par rapport à la normale.

M. ANDREU précise qu'il ne s'agit pas d'une norme, mais d'une valeur guide pour les eaux superficielles.

M. NAVARRE s'étonne que la hauteur des piézomètres soit toujours « standard ». Il demande à combien de profondeur sont les piézomètres.

M. ANDREU répond que pour chaque piézomètre, la hauteur et la profondeur sont mentionnées dans les tableaux de suivi des eaux souterraines (page 22 à 25 du rapport annuel).

M. KINDTS demande si des mesures de températures sont réalisées pour prévenir le risque d'incendie.

Mme PASQUIER indique qu'il n'y pas de mesure préventive de type caméra thermique. Cependant un recouvrement de terre est réalisé tous les vendredis.

M. NAVARRE dit qu'un incendie peut partir en profondeur et toucher le géotextile.

M. ANDREU réplique qu'un incendie a besoin d'oxygène. Un incendie en profondeur a tendance à se consumer lui-même.

Mme PASQUIER rappelle qu'en 17 ans d'exploitation, il n'y a eu que 4 à 5 départs d'incendie qui ont été maîtrisés rapidement.

Mme la Sous-préfète de Condom confirme que le recouvrement de terre a fait ses preuves. On est sur une gestion de maîtrise des risques.

Mme VINCENT souligne que les problèmes d'odeurs se sont bien limités. Elle s'inquiète de l'avenir (en 2024) pour lequel il faut attendre les décisions politiques.

M. VERGNES dit que le plan régional n'identifie pas le site du Houga comme pouvant potentiellement être en activité. Trigone ne s'inscrit pas dans une démarche de poursuite d'exploitation (qui nécessiterait une enquête publique et une étude plusieurs années).

A l'issue de ces échanges, Mme la Sous-préfète de Condom remercie les membres de la commission et lève la séance à 11 heures 10.

La présidente

Isabelle SENDRANÉ